

Décision n° 624/2023
SC**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- le Collège René Caillié de Saintes et monsieur BESTEIRO Diogo du 15 au 19 janvier 2024 au service Bâtiments,
- le Lycée Émile Combes de Pons et :
 - o monsieur BOUCHEREAU Lucas du 15 janvier au 2 février 2024 à la déchèterie de Saint Aigulin,
 - o monsieur BARRIER Noé du 15 janvier au 2 février 2024 à la déchèterie de Pons,
 - o monsieur MARCOU Baptiste du 19 au 23 février 2024 et du 15 au 19 avril 2024 à la déchèterie de Guitinières,
- le CIBC Nord Nouvelle-Aquitaine d'Angoulême et madame FOURNIER Isabelle du 22 janvier au 16 février 2024 au service Economie sociale,
- l'Université de Poitiers et madame HAUT Norah du 29 janvier au 2 février 2024 au service Culture,
- Retravailler dans l'Ouest de Nantes et madame JAUD Aurélie du 2 au 22 avril 2024 au service Comptabilité,
- le Lycée La Salle Saint Antoine de Bois et monsieur GERBEAU Émeric du 27 mai au 12 juillet 2024 au service Entretien des Rivières,
- le LEGTA La Peyrouse de Coulounieix-Chamiers et monsieur LEDOUX Ethan du 30 septembre au 26 octobre 2024 au Pôle nature de Vitrezay,

Fait à Jonzac,

Le 10 JAN. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17111 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU